



## POSTE VACANT

### **1 instructeur de natation (M/F/D) pour les besoins de la piscine « Den Nordpool »**

L'Administration Communale de Colmar-Berg se propose d'engager, pour une durée indéterminée, à plein temps un instructeur de natation (M/F/X), pour les besoins de sa piscine « Den Nordpool », dans la carrière E tel que prévu dans la Convention collective des salariés de l'Etat

Conditions :

- Être détenteur d'un DAP (anc. CATP) dans le métier d'instructeur de natation,
- Degré d'occupation : 100 %
- Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise
- Rémunération : d'après la convention collective des salariés de l'Etat
- Entrée en service : Date à convenir

Pièces à joindre à la demande :

- 1) Lettre de motivation
- 2) Extrait de l'acte de naissance
- 3) Extrait récent du casier judiciaire (N° 3)
- 4) Curriculum vitae (CV) détaillé avec photo récente
- 5) Copies des diplômes et certificats d'études
- 6) Copie du permis de conduire
- 7) Copie de la carte d'identité ou du passeport
- 8) Certificat d'affiliation du Centre Commun

Les candidats doivent faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives du pays (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.

Date d'entrée en service : immédiate ou à convenir

Les candidats sont invités à remettre leur candidature écrite pour le 3 mai 2026 au plus tard.



Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Colmar-Berg  
B.P. 10  
L-7701 Colmar-Berg

Les demandes introduites après ce délai ne pourront plus être prises en considération.

Des renseignements supplémentaires peuvent être demandés au bureau des ressources humaines. (Tel. : 83 55 43-1)

Colmar-Berg, 2 avril 2026

Le collège des bourgmestre et échevins



## Notice d'information destinée aux candidats

Depuis le 25 mai 2018 le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a renforcé les obligations des entreprises en matière de protection des données personnelles. La commune de Colmar-Berg s'engage à respecter la réglementation en vigueur en la matière.

La commune de Colmar-Berg est le responsable de traitement dans le cadre du processus de recrutement vous concernant.

Vous êtes sur le point de soumettre votre candidature ou vous venez de la transmettre et d'intégrer le processus de recrutement de la commune de Colmar-Berg. À cette occasion, un certain nombre de données personnelles que vous nous communiquez seront traitées. La présente notice a pour objectif de vous informer sur les modalités de collecte, de gestion et de conservation de vos données personnelles ainsi que sur les droits dont vous disposez à cet égard.

### 1. Le traitement des données personnelles

La collecte de vos données personnelles se fait à travers les CV, lettres de motivation et autres documents que vous communiquez pour compléter votre dossier de candidature.

Le traitement porte, notamment, sur les catégories d'informations personnelles suivantes :

- **Données d'identification** : nom, prénom(s), genre, adresse, coordonnées téléphoniques, e-mail, photographie, etc.
- **Données administratives** : date et lieu de naissance, état civil, nationalité, permis de travail / séjour, extrait de casier judiciaire, etc.
- **Données professionnelles** : CV, lettre de motivation, parcours éducatif, établissements, universités, nature des cours suivis, diplômes/certificats, références professionnelles, recommandations, résultats d'examens, etc.
- **Données académiques** : convention de stage, certificat de scolarité, etc.

Dans le cadre de la poursuite du processus de recrutement, des données personnelles supplémentaires sont susceptibles d'être sollicitées et collectées.

### 2. Les finalités et fondements légaux du traitement

La commune de Colmar-Berg traite les données personnelles à des fins de gestion du recrutement, à savoir :

- Enregistrer votre candidature ;
- Analyser et évaluer de votre profil ;
- Vérifier la véracité des informations communiquées ;
- Assurer la communication avec le candidat ;
- Constituer une CVthèque.

Ces traitements sont nécessaires à l'exécution des mesures précontractuelles entre le candidat et la commune de Colmar-Berg (enregistrement de votre candidature, analyse et évaluation de votre profil, assurer la communication avec le candidat). Ces traitements se fondent également sur le consentement du candidat (gestion de la photographie), l'intérêt légitime de la commune de Colmar-Berg



(vérification de la véracité des informations communiquées, constitution d'une CVthèque) et sur une obligation légale (demande d'un extrait de casier judiciaire).

### 3. La conservation de vos données personnelles

La commune de Colmar-Berg pourra conserver les données personnelles communiquées par les candidats pendant une durée de 2 ans à partir du dernier contact, s'appuyant sur son intérêt légitime. La commune de Colmar-Berg procède à cette conservation afin de vous proposer d'éventuelles opportunités à l'avenir.

Les données personnelles communiquées seront conservées pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles auront été collectées et dans le respect de la loi et la réglementation. Par exemple : les extraits de casier judiciaire seront détruits à la fin de la période d'un mois à compter de la conclusion d'un contrat de travail ou supprimés immédiatement si le candidat n'est pas retenu.

### 4. Le transfert des données personnelles hors UE.

La commune de Colmar-Berg ne transfère aucune donnée personnelle hors UE. Tous les collaborateurs, sous-traitants, etc. se trouvent sur le territoire européen et plus spécifiquement au Luxembourg.

### 5. Le partage de vos données personnelles

La commune de Colmar-Berg est susceptible de partager les données personnelles avec les entités suivantes :

- Les prestataires externes mandatés dans le cadre de recrutement, de réalisation de test de personnalité, de raisonnement, etc.

### 6. Les droits des personnes concernées au regard de l'utilisation de leurs données personnelles

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière de protection des données personnelles, les candidats disposent :

- **D'un droit d'accès** : vous avez le droit d'obtenir confirmation que nous traitons vos données personnelles et d'obtenir une copie de ces données ;
- **D'un droit de rectification** : vous pouvez faire rectifier, compléter, actualiser, verrouiller ou effacer des informations vous concernant lorsqu'ont été décelées des erreurs, des inexactitudes ou la présence de données dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;
- **D'un droit à l'effacement** : dans certains cas, vous pouvez demander l'effacement de vos données à caractère personnel. Nous pouvons toutefois conserver certaines données vous concernant, lorsque cela répond à une obligation légale ou un intérêt légitime ;
- **D'un droit à la limitation du traitement** : vous pouvez demander à la commune de Colmar-Berg de limiter temporairement l'utilisation de certaines de vos données, seulement dans les cas suivants :



- Vous contestez l'exactitude des données personnelles, pendant une durée permettant à la commune de Colmar-Berg de vérifier l'exactitude des données ;
  - Vous vous opposez à l'effacement et exigez la limitation de l'utilisation de vos données traitées illicitement par la commune de Colmar-Berg ;
  - La commune de Colmar-Berg n'a plus besoin des données personnelles aux fins du traitement mais celles-ci vous sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
  - Vous vous opposez au traitement pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par la commune de Colmar-Berg prévalent sur les vôtres.
- **D'un droit d'opposition** : vous pouvez vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à tout traitement de vos données personnelles nécessaire à l'exercice d'une mission d'intérêt public ou qui est fondé sur l'intérêt légitime ;
  - **D'un droit d'introduire une réclamation** : vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, la CNPD au Luxembourg.

## 7. La sécurisation des données personnelles

La commune de Colmar-Berg s'engage à mettre en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles afin de protéger les données personnelles qui lui sont communiquées.

## 8. Contact

Pour obtenir plus d'informations et/ou exercer vos droits, vous pouvez nous contacter :

- **Par email** : [mandy.johanns@colmar-berg.lu](mailto:mandy.johanns@colmar-berg.lu)
- **Par téléphone** : (+352) 83 55 43 1
- **Par courrier** : Administration communale Colmar-Berg B.P. 10 L-7701 Colmar-Berg

